



GUIDE DE DEMANDE D'ADMISSION

Informations et directives pour candidats canadiens et résidents permanents

Collège universitaire de Saint-Boniface

Registrariat, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7 CANADA
téléphone 1-204-235-4408 ou 1-888-233-5112, télécopieur 1-204-205-4435
courriel : registra@ustboniface.mb.ca, site web : www.cusb.ca

Bienvenue au Collège universitaire de Saint-Boniface

Ce guide présente les étapes du processus d'admission. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annuaire.

Comment faire une demande

LES ÉTAPES DE L'ADMISSION

1. LA PRÉPARATION

CHOISISSEZ UN SEUL PROGRAMME

Consultez la liste des programmes offerts sur notre site Web ou sur le formulaire de demande d'admission. La plupart des élèves qui présentent une demande d'admission en sortant de l'école secondaire commenceront leurs études soit à l'École technique et professionnelle, soit en Université 1. Veuillez n'indiquer qu'un seul choix de programme.

EXAMINEZ LES EXIGENCES D'ADMISSION

Les exigences d'admission se trouvent dans ce guide ainsi que dans l'annuaire du CUSB. Les étudiants et étudiants internationaux trouveront dans le *Guide de demande d'admission* pour candidats internationaux des renseignements complets sur les exigences d'admission, les restrictions et le processus d'admission.

VÉRIFIEZ LES CONDITIONS D'ADMISSION ET LES DATES LIMITES

Les conditions et les dates limites pour l'admission à nos programmes se trouvent dans le présent guide. Les demandes d'admission doivent être présentées en personne ou par courrier postal avant la date limite (le cachet de la poste faisant foi). Si vous avez manqué l'échéance pour votre programme de choix, consultez le Registrariat pour connaître les options possibles.

2. REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION

DEMANDE SUR PAPIER

Vous pouvez télécharger le formulaire à partir du site Web du Registrariat ou demander un formulaire de format papier. Pour faire demande à un de nos programmes, remplissez le formulaire, répondez à toutes les questions et signez la déclaration à la dernière page avant de l'acheminer au Registrariat, avant la date limite, avec toutes les pièces requises et les frais d'admission non remboursables.

3. SUIVI DE LA DEMANDE

DÉCISIONS POSSIBLES

Quelques semaines après la réception de leur demande d'admission par le Registrariat, les candidats et candidates recevront l'une des décisions suivantes :

Admission officielle

Le Registrariat vous fera parvenir une offre définitive dès qu'il a la preuve que vous remplissez toutes les conditions d'admission.

Admission conditionnelle

Le Registrariat vous fait une offre conditionnelle s'il n'a pas la preuve que vous remplissez toutes les conditions exigées par la politique d'admission du programme choisi. Vous serez informé des démarches à suivre par courrier.

Accusé de réception

Certains programmes ont des exigences d'admission particulières. Votre dossier sera évalué selon certains critères et moyens de sélection particuliers. Veuillez vous référer aux conditions d'admission et aux critères de sélection de chaque programme dans le présent guide.

Dans toute correspondance concernant votre demande d'admission, veuillez toujours indiquer votre numéro étudiant et le nom du programme auquel vous faites demande.

CORRESPONDANCE

Toute communication avec les étudiants se fait par courrier électronique ou par la poste.

PRÉSENTEZ LES RENSEIGNEMENTS OU LES DOCUMENTS REQUIS DÈS QUE POSSIBLE

Si des informations manquent au dossier, les candidats doivent envoyer les renseignements ou les documents demandés par le Registrariat ou demandés par le bureau de la faculté en question dès que possible. En général, les demandes d'admission doivent être complétées avant le 1^{er} mai pour l'admission en septembre. Il est à noter que certaines facultés ont des dates limites différentes ainsi que des exigences d'admission particulières. Veuillez consulter ce guide d'admission ou l'annuaire pour plus d'information. Les photocopies, les télécopies ou les copies scannées ne sont pas acceptées.

Les documents originaux devraient être expédiés par courrier recommandé ou par messagerie pour prévenir leur perte. Les documents originaux, par exemple les certificats de naissance ou de mariage, seront retournés aux candidats. D'autres documents originaux peuvent être retournés si la demande en est faite avant le 1^{er} octobre. Les relevés de notes et autres documents de nature scolaire deviennent la propriété du Collège et ne sont pas retournés.

FAITES UNE DEMANDE D'HÉBERGEMENT

Pour faire une demande d'hébergement (en résidence), téléchargez le formulaire de demande sur le site Web du CUSB à l'adresse suivante: www.cusb.info (onglet vie étudiante/service de logement) ou communiquez avec le Bureau de logement. Faites votre demande le plus tôt possible, car les places se remplissent vite.

AUTRES SERVICES DU COLLÈGE

Le Collège offre un service d'appui et d'accommodements raisonnables qui favorise un environnement d'apprentissage accessible aux étudiantes et aux étudiants à besoins spéciaux admis au Collège. Si vous avez des incapacités physiques, des troubles envahissants du développement ou des difficultés d'apprentissage, communiquez avec la personne-ressource au moment de soumettre votre demande d'admission.

Le CUSB offre également le Service d'orientation et de counseling afin d'aider les étudiants dans leur cheminement académique et leur croissance personnelle.

Le Bureau international du Collège universitaire de Saint-Boniface appuie, encadre et intègre la clientèle internationale. Veuillez noter que le terme clientèle internationale comprend à la fois les personnes détenant un visa d'études, les résidentes et les résidents permanents ainsi que les réfugiés et réfugiés.

Pour tout renseignement concernant les autres services aux étudiants ou ceux de nature académique, consultez le site Web du CUSB ou la section *Contacts* de ce guide pour trouver les coordonnées de la personne responsable.

VÉRIFIEZ SOUVENT VOTRE COURRIER ÉLECTRONIQUE ET TENEZ VOS ADRESSES À JOUR

Il est important que les candidates et les candidats vérifient régulièrement leur courrier et leur courriel électronique et que ces adresses soient tenues à jour. Les candidats recevront un avis de décision quant à l'admission après que toute la documentation aura été reçue et évaluée et que la décision sera prise. Plusieurs facultés tiennent des réunions de sélection au printemps et les candidats doivent attendre les résultats de ces réunions.

4. APRÈS LA DÉCISION QUANT À L'ADMISSION

CHOIX D'UN PROGRAMME ALTERNATIF

Tout étudiant ou étudiante dont la demande d'admission à un programme particulier est refusée peut présenter une nouvelle demande et payer à nouveau les frais d'admission pour être considéré pour un programme alternatif. La nouvelle demande doit être présentée avant la date limite appropriée.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

Toute personne admise au Collège une première fois fera dresser son profil linguistique avant de s'inscrire. Pour de plus amples renseignements sur le profil linguistique et l'encadrement langagier en général offert par l'établissement, veuillez consulter les exigences linguistiques décrites dans ce guide ainsi que l'annuaire.

VOUS INSCRIRE AUX COURS

L'inscription aux cours se fait en personne au Registrariat. Vous devrez remplir un formulaire d'inscription et spécifier les cours choisis. Pour de plus amples renseignements sur l'inscription, consultez le site Web du CUSB, section Registrariat.

CONDITIONS D'ADMISSION AUX PROGRAMMES

Les programmes suivants sont ouverts aux élèves actuellement à l'école secondaire et aux personnes qui ont terminé l'école secondaire, mais qui n'ont pas complété un nombre important (24 crédits) de cours de niveau collégial ou universitaire.

Universitaire

- Université 1
- Éducation permanente
- Certificat de traduction (par Internet)

École technique et professionnelle

- Administration des affaires
- Aide en soins de santé (temps plein, temps partiel, à distance)
- Communication multimédia
- Éducation de la jeune enfance
- Éducation permanente
- Informatique
- Sciences infirmières
- Tourisme
- Webmestre (par Internet)

NOTE : Tout étudiant nouvellement admis doit satisfaire aux exigences linguistiques énoncées à la section *exigences linguistiques*.

D'autres programmes comportent des conditions d'admission particulières supplémentaires : expérience préalable, test, questionnaire, entrevue, etc. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les conditions d'admission de chaque programme.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES SECONDAIRES MANITOBAINES

• Diplôme d'études secondaires du Manitoba, comprenant 5 crédits complets de 12^e année, dans des cours portant la désignation S (Spécialisé), G (Général) ou U (Crédit double – Université), avec un minimum de 3 de ces crédits dans des cours S ou U

POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DES AUTRES PROVINCES CANADIENNES

Un niveau de préparation équivalent aux critères d'admission du Manitoba est exigé : du Québec, une première année de CEGEP et des autres provinces, le diplôme d'études secondaires dans un programme académique. Les candidats doivent satisfaire aux exigences de moyenne minimale et de cours ainsi qu'à toute exigence particulière relative au sujet de leur programme de choix en présentant des cours de 12^e année équivalents à ceux indiqués pour les diplômés d'écoles secondaires du Manitoba. Pour de plus amples renseignements sur les conditions d'admission particulières à une province ou territoire, consultez l'annuaire.

POUR ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Veuillez vous reporter au *Guide d'admission pour les candidats internationaux* pour les renseignements sur les conditions d'admission, les restrictions et les processus.

2. EXIGENCES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES UNIVERSITAIRES**UNIVERSITÉ 1**

- répondre aux conditions générales d'admission et
- Satisfaire à l'UNE des séries d'exigences suivantes :

Série A :

- un crédit de 12^e année en Français S ou U avec une note minimale de 60 % et
- une moyenne minimale de 70 % pour 3 crédits de 12^e année S ou U.

Série B :

- un crédit de 12^e année en Français S ou U, avec une note minimale de 60 %, et
- une moyenne minimale de 63 % à 69 % pour 3 crédits de 12^e année S ou U

Série C :

- une moyenne minimale de 70 % pour 3 crédits de 12^e année S ou U, mais sans satisfaire à l'exigence de 12^e année en Français ou en Anglais S ou U.

NOTE : L'admission basée sur la série B ou C sera considérée comme une admission conditionnelle à Université 1; certaines restrictions à l'inscription et exigences de rendement s'appliqueront et du soutien et des services académiques supplémentaires seront offerts.

ÉDUCATION PERMANENTE

- Satisfaire aux conditions générales d'admission.

TRADUCTION (par Internet)

- satisfaire aux conditions générales et particulières d'admission et;
- avoir réussi l'examen d'admission

BACCALURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (BAA)

- minimum de 24 crédits universitaires

BACCALURÉAT EN ARTS

- minimum de 24 crédits universitaires avec une moyenne cumulative minimale de 2,00.

BACCALURÉAT EN SCIENCE

- minimum de 24 crédits universitaires avec une moyenne cumulative minimale de 2,00.

BACCALURÉAT EN SERVICE SOCIAL

- avoir complété 30 crédits universitaires avec une moyenne cumulative minimale de 2,5 (veuillez consulter l'annuaire);
- remettre les attestations de vérification du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements;
- remplir le formulaire *Dossier de candidature au baccalauréat* en service social remis par le Registrariat;
- remplir un questionnaire écrit en groupe et participer à une entrevue individuelle (date à préciser).

La date limite pour faire une demande d'admission en service social est le 1^{er} mars. La date limite pour déposer le dossier de candidature est le 31 mars.

BACCALURÉAT EN ÉDUCATION

- avoir obtenu un premier baccalauréat universitaire qui comprend deux matières enseignables et avec une moyenne cumulative d'au moins 2,00;
- être admissible sur la base des résultats obtenus aux tests de français écrit et oral;
- soumettre une fiche de renseignements faisant valoir son profil professionnel, personnel et universitaire;
- faire parvenir deux lettres de recommandation confidentielles mettant en valeur ses qualités de futur enseignant dont une provenant d'un professeur ou d'une professeure lui ayant enseigné au cours de son premier baccalauréat et une autre provenant d'un employeur;
- remettre les attestations de vérification du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements.

La Faculté d'éducation se réserve le droit d'inviter la candidate ou le candidat à une entrevue destinée à mieux apprécier sa capacité à suivre avec succès le programme; il est à noter que ces critères d'admission doivent être considérés comme des exigences minimales. La Faculté d'éducation se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidate ou tout candidat admissible.

La date limite pour faire une demande d'admission à la Faculté d'éducation est le 1^{er} février. La date limite pour retourner les fiches de renseignements est le 1^{er} mars. La date limite pour passer le Test de maîtrise du français écrit et le Test d'expression orale est le 14 mars.

POSTBACCALURÉAT EN ÉDUCATION

- avoir obtenu un baccalauréat en éducation ou l'équivalent avec une moyenne cumulative minimale de 2,00.

La personne titulaire d'un brevet d'enseignement valide reconnu par le Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse Manitoba doit remettre une copie de son brevet d'enseignement avec sa demande

d'admission. La personne non brevetée devra joindre à la demande d'admission, la *demande d'admission supplémentaire* dûment remplie disponible sur le site Internet du Collège (onglet postbaccalauréat – documents et formulaires).

MAÎTRISE EN ÉDUCATION

- Veuillez consulter l'annuaire.

MAÎTRISE EN ÉTUDES CANADIENNES

- Veuillez consulter l'annuaire.

3. EXIGENCES D'ADMISSION AUX PROGRAMMES DE L'ÉCOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

ADMINISTRATION DES AFFAIRES

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir suivi Français 40S, Anglais 40S et un des cours suivants : Mathématiques 40S, Mathématiques appliquées 40S, Mathématiques du consommateur 40S ou Précalcul 40S. Précalcul 40S est recommandé pour l'option Voie universitaire.

AIDE EN SOINS DE SANTÉ (temps plein, temps partiel, à distance)

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir suivi Français 40S, Anglais 40S et un des cours suivants : Mathématiques 40S, Mathématiques appliquées 40S, Mathématiques du consommateur 40S ou Précalcul 40S ou l'équivalent;
- remettre les attestations de vérification du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements et;
- avoir un statut d'immunisation à jour et;
- soumettre un certificat en réanimation cardio-respiratoire au niveau C valide et;
- avoir une connaissance fonctionnelle du français et de l'anglais oral et écrit.

COMMUNICATION MULTIMÉDIA

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- soumettre un portfolio artistique et une biographie personnelle.

ÉDUCATION DE LA JEUNE ENFANCE

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir suivi les cours de Français 40S et Anglais 40S et;
- remettre les attestations de vérification du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements et;
- avoir un statut d'immunisation à jour et;
- avoir une connaissance fonctionnelle du français et de l'anglais oral et écrit.

ÉDUCATION PERMANENTE

- Satisfaire aux conditions générales d'admission.

INFORMATIQUE

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir suivi Français 40S, Anglais 40S et un des cours suivants : Mathématiques 40S, Mathématiques appliquées 40S, Mathématiques du consommateur 40S ou Précalcul 40S.

SCIENCES INFIRMIÈRES

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir obtenu le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent avec une note minimale de 70 % et;
- avoir obtenu 65 % dans au moins un cours de Sciences 40S (les cours de biologie et de chimie sont fortement recommandés) et au moins 60 % dans les cours Français 40S, Anglais 40S et un des cours suivants : Mathématiques 40S, Mathématiques appliquées 40S ou Précalcul 40S et;
- remettre les attestations de vérification du casier judiciaire et du registre concernant les mauvais traitements et;
- avoir un statut d'immunisation à jour et;
- soumettre un certificat en réanimation cardio-respiratoire au niveau C et secouriste 2;
- avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais oral et écrit.

La date limite pour faire une demande d'admission au programme Sciences infirmières est le 1^{er} mars.

TOURISME

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir suivi Français 40S, Anglais 40S et un des cours suivants : Mathématiques 40S, Mathématiques appliquées 40S, Mathématiques du consommateur 40S ou Précalcul 40S ou l'équivalent.

WEBMESTRE

Ce programme est offert par Internet par l'École technique et professionnelle du Collège en partenariat avec La Cité Collégiale (Ottawa) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Dieppe (CCNB). Les personnes qui désirent de plus amples renseignements peuvent consulter le site WEB suivant : <http://dieppeweb.ccnb.nb.ca/webmestre>

LEADERSHIP EN JEUNE ENFANCE

- satisfaire aux conditions générales d'admission et;
- avoir obtenu un diplôme en EJE II au Manitoba ou l'équivalent.

CATÉGORIES ÉTUDIANTES

1. ADMISSION ANTICIPÉE - CANDIDATES ET CANDIDATS DES ÉCOLES SECONDAIRES DU CANADA

Afin d'obtenir une offre d'admission le plus tôt possible, les élèves d'écoles secondaires canadiennes peuvent demander une admission anticipée à partir de leurs notes de 11^e année du Manitoba ou de l'équivalent de leur province.

Pour être admissible, il faut :

- faire la demande d'admission avant le 1^{er} décembre et;
- faire envoyer par l'école secondaire une attestation officielle de tous les sujets suivis et de toutes les notes de la 11^e année avant le 10 décembre et;
- satisfaire aux exigences suivantes :
 - cinq crédits complets de 11^e année, dans des cours portant la désignation S (Spécialisé), G (Général), ou U (Crédit double – Université), avec un minimum de 3 de ces crédits dans des cours S ou U et;
 - un crédit de 11^e année en Français S ou U avec une note minimale de 80 % et;
 - une moyenne minimale de 80 % sur trois crédits de 11^e année S ou U.

2. ADMISSION HÂTIVE - CANDIDATES ET CANDIDATS DES ÉCOLES SECONDAIRES DU CANADA

(Université 1, Éducation permanente, programmes de l'École technique et professionnelle (excepté Leadership en Jeune enfance)

Les élèves d'écoles secondaires canadiennes inscrits en 12^e année peuvent faire une demande d'admission basée sur leurs notes provisoires de 12^e année.

Pour être admissible, il faut :

- faire la demande d'admission avant le 20 février;
- soumettre un relevé de notes provisoire officiel avant le 15 avril attestant que vous devriez être admissible au diplôme d'études secondaires et satisfaire à toutes les conditions de votre programme de choix avant le 30 juin. Si vous êtes élève d'une école secondaire du Manitoba ou du Nord-Ouest de l'Ontario, le Collège recevra votre relevé de notes directement de votre école (veuillez cependant vous assurer que le relevé a bien été reçu par le Registrariat). Si vous êtes élève dans une autre région canadienne, vous devez demander à votre école d'envoyer un relevé au Registrariat.
- L'admission hâtive est offerte à condition de recevoir votre relevé final de l'école secondaire avant le 15 juillet, attestant que vos notes finales satisfont à toutes les exigences de votre programme de choix. Si vous êtes élève d'une école secondaire du Manitoba ou du Nord-Ouest de l'Ontario, ces documents seront envoyés pour vous par votre école (veuillez cependant vous assurer que le relevé a bien été reçu par le Registrariat); autrement, vous devez prendre les mesures nécessaires pour que les documents soient envoyés.

3. ADMISSION FINALE – CANDIDATES ET CANDIDATS DES ÉCOLES SECONDAIRES

Tout élève qui fait une demande d'admission à un programme à entrée directe, et qui n'a pas encore présenté une demande d'admission anticipée ou hâtive peut demander l'admission basée sur ses notes finales de 12^e année.

Pour être admissible :

- Vous devez faire une demande d'admission avant la date limite pour le programme choisi; voir la grille dans la section *Frais et dates limites*.

- Vous devez envoyer un relevé de notes officiel complet, y compris une preuve de l'obtention de votre diplôme de l'école secondaire, avant le 15 juillet. Si vous êtes élève d'une école secondaire du Manitoba ou du Nord-Ouest de l'Ontario, le Registrariat recevra ces documents directement de votre école. Veuillez cependant vous assurer que le document a bien été reçu par le Registrariat; si vous faites une demande d'admission après cette date ou si vous êtes élève d'une autre région canadienne, vous devez prendre les mesures nécessaires pour que les documents soient envoyés.
- Votre relevé de notes doit indiquer que vous répondez aux conditions d'admission au programme choisi.

4. ADMISSION AVEC STATUT D'ÉTUDIANT OU D'ÉTUDIANTE ADULTE

(Université 1, Éducation permanente, Certificat de traduction, tous les programmes de l'École technique et professionnelle (excepté Leadership en Jeune enfance))

On peut faire une demande d'admission à titre d'étudiant adulte dans les conditions suivantes:

- Ne PAS répondre aux exigences énoncées à la section *Conditions d'admission* et;
- Avoir 21 ans ou plus et;
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent et;
- N'avoir jamais fait d'études universitaires ou collégiales ou, dans le cas contraire, avoir complété moins de 24 crédits (quatre cours complets);
- L'étudiante ou l'étudiant devra soumettre un formulaire de demande d'admission dûment rempli, le certificat de naissance et le certificat de mariage.

5. ADMISSION AVEC ÉTUDES UNIVERSITAIRES ANTÉRIEURES

Si vous avez fait des études dans une université ou un collège reconnu (y compris l'Université du Manitoba), vous ferez votre demande en tant qu'étudiant dans l'une des catégories qui suit. La demande d'admission doit être faite avant la date limite pour le programme choisi.

MOINS D'UN AN D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES OU COLLÉGIALES COMPLÉTÉES

(Université 1, Éducation permanente, Administration des affaires (ETP), Aide en soins de santé, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance, Éducation permanente, Informatique, Sciences infirmières, Tourisme, Webmestre)

Si vous avez fait moins d'une année d'études universitaires ou collégiales, votre admission sera considérée en fonction d'une combinaison des relevés de l'établissement postsecondaire et de l'école secondaire. Il faut remettre les relevés officiels de tous les établissements fréquentés au niveau secondaire et postsecondaire.

PLUS D'UN AN D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES OU COLLÉGIALES COMPLÉTÉES

(Arts, Sciences, Service social, Administration des affaires (BAA), Certificat de traduction, Administration des affaires (ETP), Aide en soins de santé,

Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance, Éducation permanente, Informatique, Sciences infirmières, Tourisme, Webmestre)

Si vous avez fait une année ou plus d'études universitaires ou collégiales, votre admission sera considérée en fonction du relevé universitaire ou collégial. Il faut remettre les relevés officiels de tous les établissements fréquentés au postsecondaire. Les étudiantes et étudiants en probation ou suspendus d'un autre établissement scolaire ne sont pas admissibles au Collège universitaire de Saint-Boniface.

DEUXIÈME DIPLÔME UNIVERSITAIRE

(Leadership en jeune enfance, Certificat de Traduction, Éducation, Postbaccalauréat en éducation, maîtrise en éducation, maîtrise en études canadiennes)

Si vous avez déjà obtenu un premier diplôme universitaire et désirez en entreprendre un deuxième, vous devez remettre le relevé complet, y compris la preuve d'obtention du diplôme.

ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT SPÉCIAL

(Tous les programmes exceptés postbaccalauréat en éducation, maîtrise en éducation et maîtrise en études canadiennes)

On appelle étudiante ou étudiant spécial celui qui désire suivre des cours à des fins personnelles ou professionnelles, sans être inscrit dans un programme menant à un diplôme. Pour avoir le statut d'étudiant spécial, il faut avoir la permission écrite du responsable de la faculté, de l'école ou du programme.

ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT VISITEUR

Si vous êtes inscrit à un autre établissement d'enseignement postsecondaire et que vous désirez suivre des cours au Collège et les transférer à votre établissement d'attache, vous devez faire une demande d'admission à titre d'étudiant visiteur. Vous devez inclure une lettre de permission de votre établissement d'attache.

6. ADMISSION À TITRE D'AUDITRICE OU D'AUDITEUR LIBRE

Si vous désirez assister aux classes dans un ou plusieurs cours particuliers, sans faire les travaux de classe ni passer les épreuves et donc ne pas recevoir de note ou de crédits à la fin du cours, vous pouvez faire une demande d'admission à titre d'étudiant auditeur ou auditrice libre. Vous devez obtenir la permission écrite du professeur ou de la professeure avant l'inscription. L'admission à titre d'auditeur ou auditrice libre est réservée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Si vous décidez plus tard de suivre un cours pour obtenir les crédits, vous devrez faire une demande d'admission dans une autre catégorie d'étudiant.

7. RÉADMISSION

Une étudiante ou un étudiant du Collège qui ne s'est inscrit à aucun cours depuis cinq ans devra obtenir l'autorisation du doyen avant de s'inscrire afin de s'assurer que les cours déjà suivis satisfont aux exigences du programme actuel. La personne devra aussi remplir un formulaire de demande de réadmission.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

PROFIL LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS

Toute personne admise une première fois au Collège fait dresser son profil linguistique par le SPL avant de s'inscrire. Le profil linguistique a deux composantes :

- 1) Une partie objective mesurant la connaissance du code grammatical;
- 2) Une rédaction mesurant la capacité de rédiger de façon cohérente et de faire l'application des règles grammaticales (l'utilisation de dictionnaires de langue et d'un manuel de conjugaison est permise pour cette partie du profil).

Le profil linguistique permet d'évaluer de façon générale le niveau de compétence linguistique, c'est-à-dire les forces et faiblesses en français.

Les résultats sont inscrits aux dossiers linguistiques et ont une valeur diagnostique. Le profil linguistique doit être fait avant l'inscription aux cours. Il sert à diriger la clientèle universitaire vers les cours de français appropriés et, pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants admis au Collège, à proposer les mesures d'enrichissement qui permettront de combler les lacunes, le cas échéant. Si vous faites une demande d'admission au Collège, veuillez communiquer avec le Registrariat pour vous inscrire à une séance d'évaluation.

PROFIL LINGUISTIQUE EN ANGLAIS

L'objet de ce profil est de diriger les étudiantes et étudiants pour qui l'anglais est une langue seconde ou étrangère vers les mesures d'enrichissement et les cours d'anglais langue seconde appropriés. La participation à cette partie du profil linguistique est volontaire à moins qu'on doive ou qu'on veuille s'inscrire à des cours d'anglais langue seconde. Une personne qui a obtenu un crédit pour Anglais 40S ou English 40S n'est pas tenue de faire dresser son profil linguistique anglais. Pour de plus amples renseignements sur le programme d'anglais langue seconde ou pour demander à faire le profil, veuillez communiquer avec le Service de perfectionnement linguistique.

Les frais d'admission et les dates limites suivantes s'appliquent aux programmes offerts dans la demande d'admission.

Pour tous les autres frais et dates limites, consultez le site www.cusb.ca

La date indiquée est la date limite pour remplir le formulaire de demande sur papier, pour le cachet postal ou pour le présenter en personne dans nos bureaux. La mention sans objet (s/o) indique que ce choix de programme n'est pas offert pour le semestre en question.

Lorsqu'il y a un montant indiqué après la date limite de demande d'admission, le montant « CAD » est le montant payé par ceux qui ont la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou de résident du Minnesota.

Admission générale

Programme	Intersession (Mai à Juillet)	Été (Juillet à Août)	Semestre Automne (Septembre)	Semestre Hiver (Janvier)
Université 1	1 ^{er} avril 65 \$CAD	1 ^{er} juin 65 \$CAD	4 juillet 65 \$CAD	1 ^{er} novembre 65 \$CAD
Programmes de 1 ^{er} cycle (arts, traduction, sciences, administration des affaires)	1 ^{er} avril 65 \$CAD	1 ^{er} juin 65 \$CAD	4 juillet 65 \$CAD	1 ^{er} novembre 65 \$CAD
Faculté d'éducation	s/o	s/o	1 ^{er} février 80 \$CAD	s/o
Baccalauréat en service social	s/o	s/o	1 ^{er} mars 65 \$CAD	s/o
Éducation permanente	1 ^{er} avril 65 \$CAD	1 ^{er} juin 65 \$CAD	4 juillet 65 \$CAD	1 ^{er} novembre 65 \$CAD
Postbaccalauréat en éducation	1 ^{er} avril 65 \$CAD	1 ^{er} juin 65 \$CAD	1 ^{er} août 65 \$CAD	1 ^{er} décembre 65 \$CAD
ETP (sauf Sciences infirmières)	1 ^{er} avril 65 \$CAD	1 ^{er} juin 65 \$CAD	4 juillet 65 \$CAD	1 ^{er} novembre 65 \$CAD
ETP – Sciences infirmières	s/o	s/o	1 ^{er} mars 65 \$CAD	s/o

Admission tardive (demande faite en personne et accompagnée de tous les documents)

Programme	Intersession (Mai à Juillet)	Été (Juillet à Août)	Semestre Automne (Septembre)	Semestre Hiver (Janvier)
Université 1	s/o	s/o	30 août 65 \$CAD	8 décembre 65 \$CAD
Programmes de 1 ^{er} cycle	s/o	s/o	s/o	s/o
Faculté d'éducation	s/o	s/o	s/o	s/o
Baccalauréat en service social	s/o	s/o	s/o	s/o
Éducation permanente	s/o	s/o	30 août 65 \$CAD	8 décembre 65 \$CAD
Postbaccalauréat en éducation	s/o	s/o	s/o	s/o
ETP (sauf Sciences Infirmières)	s/o	s/o	30 août 65 \$CAD	s/o
ETP – Sciences infirmières	s/o	s/o	s/o	s/o

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Registrariat.

Registrariat

200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-235-4408
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-235-4485
Courriel : registra@ustboniface.mb.ca

Service des besoins spéciaux

Jocelyne Gagnon
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-233-0210 poste 314
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-233-4486
Courriel : jogagnon@ustboniface.mb.ca

Service de perfectionnement linguistique

200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-233-0211
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-235-4402
Courriel : spl@ustboniface.mb.ca

Bureau du Logement

Lynne Connelly
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-233-0210 poste 433
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-233-0097
Courriel : logement@cusb.ca

Bureau international

200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-233-0210 poste 304 ou poste 503
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-233-0217
Courriel : international@cusb.ca

Orientation, counseling et placement du 1^{er} cycle

Roland Saurette, conseiller
Marjolaine Pelletier, conseillère
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-233-0210 poste 419 (Roland Saurette)
Téléphone : 1-204-233-0210 poste 469 (Marjolaine Pelletier)
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-235-4486
Courriel : rsaurette@ustboniface.mb.ca
Courriel : mpelletier@ustboniface.mb.ca

Orientation, counseling et placement du 2^e cycle

Johanne Boily
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Canada

Téléphone : 1-204-233-0210 poste 202
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-235-4486
Courriel : jboily@ustboniface.mb.ca

Finances

200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7, Canada

Téléphone : 1-204-233-0210 poste 309
Téléphone sans frais (Amérique du Nord) : 1-888-233-5112
Télécopieur : 1-204-233-0217
Courriel : finances@ustboniface.mb.ca